



DOSSIER PRÉSENTATION



« L'accès à l'eau n'est rien si ne lui est pas joint un réseau d'assainissement »

Erik ORSENA - *L'avenir de l'eau - Petit précis de mondialisation II*

Parce que l'eau est une ressource essentielle et précieuse, le **SIARP** s'engage chaque jour à assurer un traitement performant des eaux usées, au service de la protection des milieux naturels et de la préservation de notre environnement.

Mais notre engagement va bien au-delà de l'assainissement. Au fil des pages qui suivent, vous découvrirez l'histoire, les valeurs et les ambitions de notre Syndicat, aujourd'hui pleinement engagé dans les enjeux de transition écologique et énergétique.

Au service des usagers, mais également aux côtés des collectivités territoriales et des professionnels, le **SIARP** s'appuie sur une gouvernance portée par des élus pleinement investis sur les territoires de Cergy-Pontoise et du Vexin, ainsi que sur l'expertise et le professionnalisme de ses agents. Cette mobilisation collective nous permet de développer des actions concrètes et durables pour garantir un service public responsable et maîtrisé.

Dans un contexte où la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes constitue un défi majeur, je suis plus que jamais convaincu du rôle essentiel que joue le **SIARP**. C'est pourquoi, je reste pleinement déterminé à poursuivre et à amplifier les actions engagées au sein du Syndicat, afin de contribuer, à notre échelle, à la protection de cette ressource vitale et à la construction d'un avenir plus durable.

Avec tout mon engagement,

Sébastien GUÉRY
Président du SIARP



SOMMAIRE

Le **SIARP** a pour mission d'assurer le service public d'assainissement avec des objectifs de santé publique et de préservation de la qualité des eaux.

Le **SIARP** est un syndicat mixte qui assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour 45 communes, soit environ 245 000 habitants.

Le **SIARP** est un syndicat pionnier et précurseur dans la protection du milieu naturel. Pour cela, il a mutualisé ses moyens et mis en œuvre une harmonisation tarifaire sur un territoire structuré et cohérent.



NOTRE HISTOIRE	06
L'ASSAINISSEMENT AU CŒUR DU CYCLE URBAIN DE L'EAU	08
NOS MISSIONS	12
NOTRE TERRITOIRE	14
NOTRE GOUVERNANCE	16
NOS VALEURS	18
NOS MÉTIERS	20
ANNEXE	

NOTRE HISTOIRE

1945

Les villes se reconstruisent après la guerre, les réseaux embryonnaires d'assainissement des communes se rejettent directement dans les cours d'eau. Il est urgent d'agir !

1950

Création du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de Pontoise Saint-Ouen-l'Aumône.
Compétences initiales : gestion du transport et épuration des eaux usées.

1957

Inauguration de la première station d'épuration à Pontoise, gérée par le Syndicat.

1969

Le Syndicat change de nom et devient le SIARP : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise.

Construction des premiers réseaux d'eaux usées pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et les communes rurales du Vexin qui adhèrent progressivement au SIARP.

1992

1^{er} juillet : mise en service de la station d'épuration de Cergy/Neuville-sur-Oise (et fermeture de celle de Pontoise). Redimensionnement et mise aux normes au fil des années avec de nombreux travaux qui s'achèvent en 2012.



2002

De nouveaux statuts pour le SIARP avec l'arrivée de six communes qui adhèrent au syndicat.

Une convention entre le SIARP et le SAN (*Syndicat d'agglomération nouvelle*) acte la **nouvelle répartition des compétences**.

- SIARP : gestion des réseaux de collecte et interlocuteur privilégié des usagers
- SAN : Gestion du réseau de transport final et de l'épuration.

2012

Le SIARP compte 19 communes (12 issues de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (ancien SAN) et 7 du Vexin).

2013

Fusion avec le SIAC RCM (Ableiges, Corneilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt et Montgeroult).

Le SIARP comprend 24 communes :
12 membres de la CACP (*Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise*),
5 membres de la CCSI (*Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes*),
7 membres de la CCVC (*Communauté de communes Vexin Centre*).

2022

1^{er} janvier : transfert de la compétence assainissement (volet transport et épuration) de la CACP vers le SIARP.

1^{er} juillet : le SIARP reprend la gestion de la station d'épuration de Cergy/Neuville-sur-Oise en régie. Le Syndicat est désormais le seul acteur pour l'assainissement sur la région de Cergy-Pontoise et du Vexin.

Le SIARP compte 45 communes.

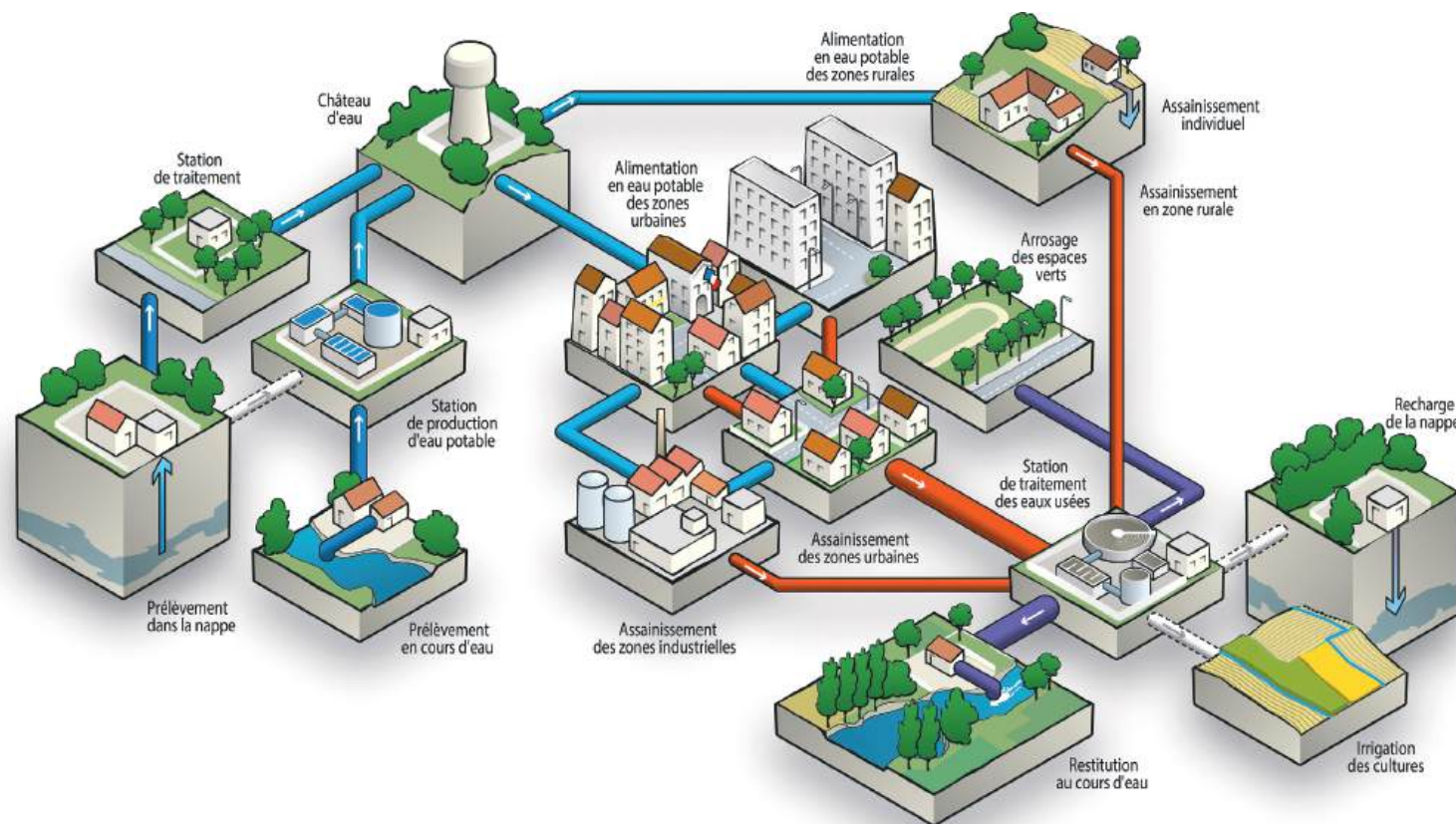
2026



L'ASSAINISSEMENT AU CŒUR DU CYCLE URBAIN DE L'EAU

LE CYCLE DE L'EAU

L'eau devient potable, après plusieurs traitements. Elle est dirigée vers un vaste réseau de distribution dans toutes les villes et villages.



■ Eaux usées ■ Eau potable et/ou eaux pluviales
■ Eau traitée rejetée



QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ?

C'est un ensemble d'infrastructures destinées à collecter, transporter et traiter les eaux usées dans une station d'épuration. Ces eaux usées sont issues des usages domestiques (alimentaire, hygiène...), et non domestiques de types industriels (commerces, entreprises, collectivités, etc.).

Les eaux usées des bâtiments non raccordés au réseau d'assainissement collectif sont gérées sur place par des installations d'assainissement autonomes, relevant de l'assainissement non collectif.

Les systèmes d'assainissement peuvent comprendre des réseaux de collecte et de transport des eaux usées, des postes de refoulement, des bassins de rétention et des bassins enlevés, des stations d'épuration et leurs points de rejets vers le milieu naturel.

Les réseaux de collecte permettent d'acheminer les eaux usées jusqu'à la station d'épuration afin qu'elles y soient traitées.





FOCUS SUR LA STATION DE NEUVILLE-SUR-OISE

2025

CHIFFRES CLÉS

Volume d'effluents traité
15,2 millions de m³

Production annuelle de boues
3 514 tonnes (matières sèches)

Consommation électrique
11 383 208 kWh

Production électrique
5 854 529 kWh

Production thermique
2 814 277 kWh

LA STATION D'ÉPURATION, MAILLON ESSENTIEL

Le traitement dans la station d'épuration est une étape importante dans le cycle urbain de l'eau. Ce sont des sites qui traitent les eaux afin de séparer l'eau des substances indésirables pour le milieu récepteur.

Les techniques de traitement varient selon la taille de la station, la qualité et la quantité de l'eau à traiter et les réglementations en vigueur.

Pour les dispositifs les plus complets, les eaux usées sont d'abord débarrassées des plus gros objets (graviers, feuilles, déchets divers), puis déshuilées et dessablées.

Ensuite, elles passent dans un décanteur primaire pour récupérer les matières les plus lourdes.

Elles sont ensuite débarrassées des dernières matières polluées grâce à l'intervention de bactéries qui les transforment ensuite en boues d'épuration. Ces dernières sont le principal déchet issu d'une station d'épuration. Elles sont générées au cours des différentes étapes de traitements et constituées de matières organiques et minérales. Le vivant est au cœur du processus.

Le **SIARP** privilégie la valorisation agricole de ses boues car celles-ci, après analyses garantissant leurs conformités sanitaires, sont un atout pour les sols en permettant de fertiliser et d'amender le sol.

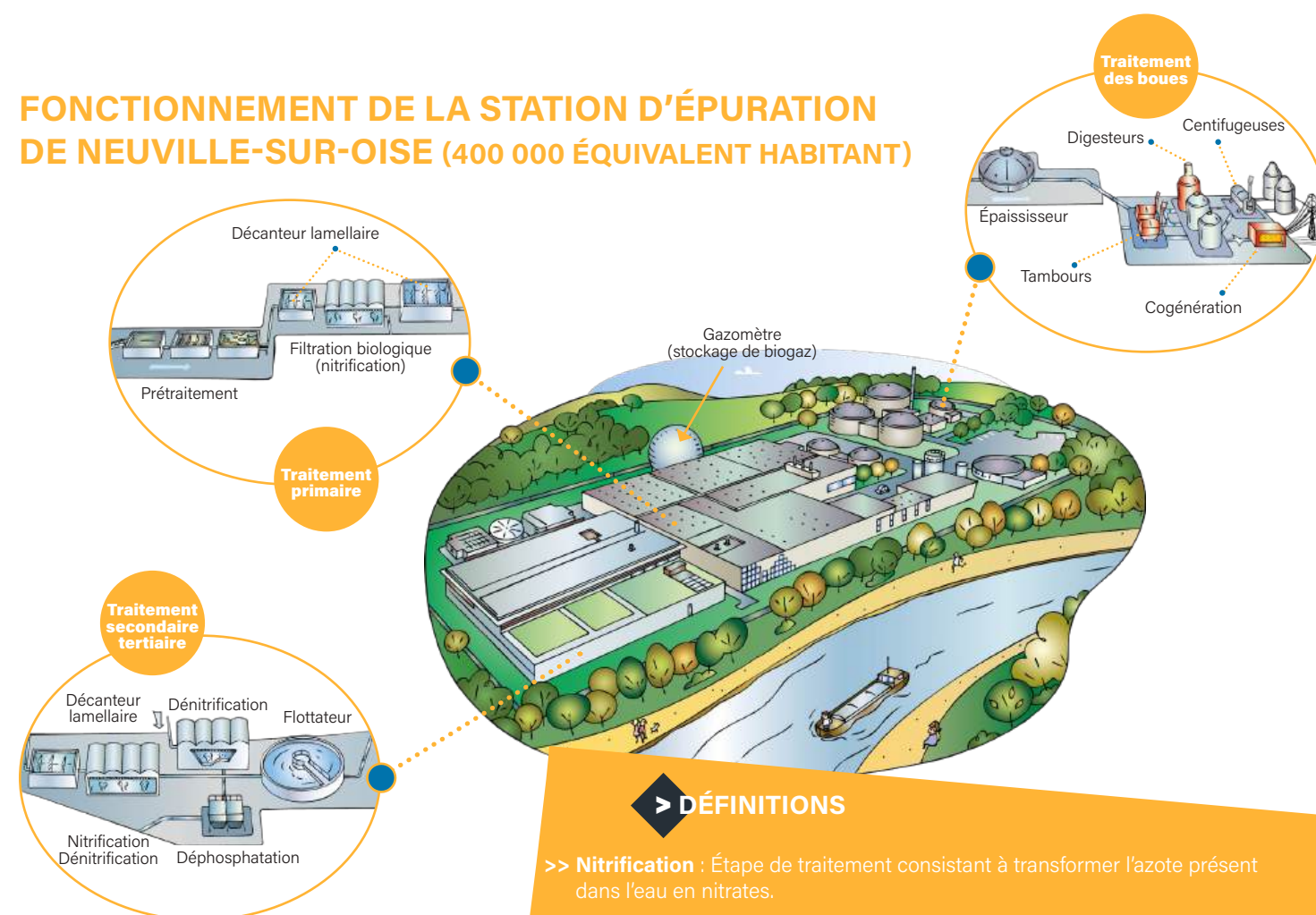
Les boues produites sur le territoire du SIARP sont valorisées via trois filières : l'épandage durant la période estivale, le compostage le reste de l'année et l'incinération (seulement si les boues sont non conformes).

Les eaux usées traitées dans une station d'épuration sont ensuite rendues au milieu naturel, (notre territoire : l'Oise, l'Aubette, la Viosne et la Seine) afin de lui permettre d'assurer sa continuité hydrologique, même en période d'étiage. Elles peuvent également être réutilisées sur site, pour l'irrigation des cultures, l'arrosage* ou pour des usages industriels (on parle de REUT, REUSE ou eaux non conventionnelles).

En comparaison avec le cycle naturel de l'eau, le cycle urbain est un processus artificiel mais indispensable pour continuer à utiliser cette ressource de façon durable.

* selon la réglementation spécifique en vigueur

FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE NEUVILLE-SUR-OISE (400 000 ÉQUIVALENT HABITANT)



> DÉFINITIONS

- >> **Nitrification** : Étape de traitement consistant à transformer l'azote présent dans l'eau en nitrates.
- >> **Dénitrification** : Étape de traitement consistant à transformer les nitrates produits lors de la nitrification en azote gazeux.
- >> **Déphosphatation** : Traitement consistant à précipiter le phosphore sous forme de particules qui sont ensuite extraites par décantation.
- >> **Cogénération** : Production simultanée d'électricité et de chaleur, à partir d'une seule énergie primaire, ici le biogaz, produit lors de la digestion des boues.

NOS MISSIONS

Le SIARP a pour mission d'assurer le service public d'assainissement au sens de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités, avec des objectifs de santé publique et de préservation de la qualité des eaux. Il exerce des compétences transférées par ses membres (Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et les communes indépendantes) en vue de satisfaire les besoins des usagers du service.

Le SIARP est un syndicat « à la carte », chaque membre pouvant adhérer pour une partie seulement des compétences exercées par celui-ci : assainissement collectif et assainissement non collectif.



NOS COMPÉTENCES

- L'assainissement collectif : la collecte, le transport et le traitement en station d'épuration, avant le rejet vers le milieu naturel. Contrôle des installations et délivrance de certificat de conformité auprès des usagers, des particuliers et des entreprises.
 - L'assainissement non collectif : le contrôle de conception et de réalisation des ouvrages des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic puis le contrôle périodique de bon fonctionnement, le contrôle des installations lors de la transaction immobilière.
 - La maintenance, l'entretien et le renouvellement des ouvrages.
 - La conception, le financement et la réalisation des investissements.
- La relation avec les usagers.
 - L'information et la communication auprès des usagers.
 - Le recouvrement du prix de l'assainissement collectif et non collectif.
 - L'établissement et la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement (SDA) collectif et de l'assainissement non collectif, des plans de zonage.
- 



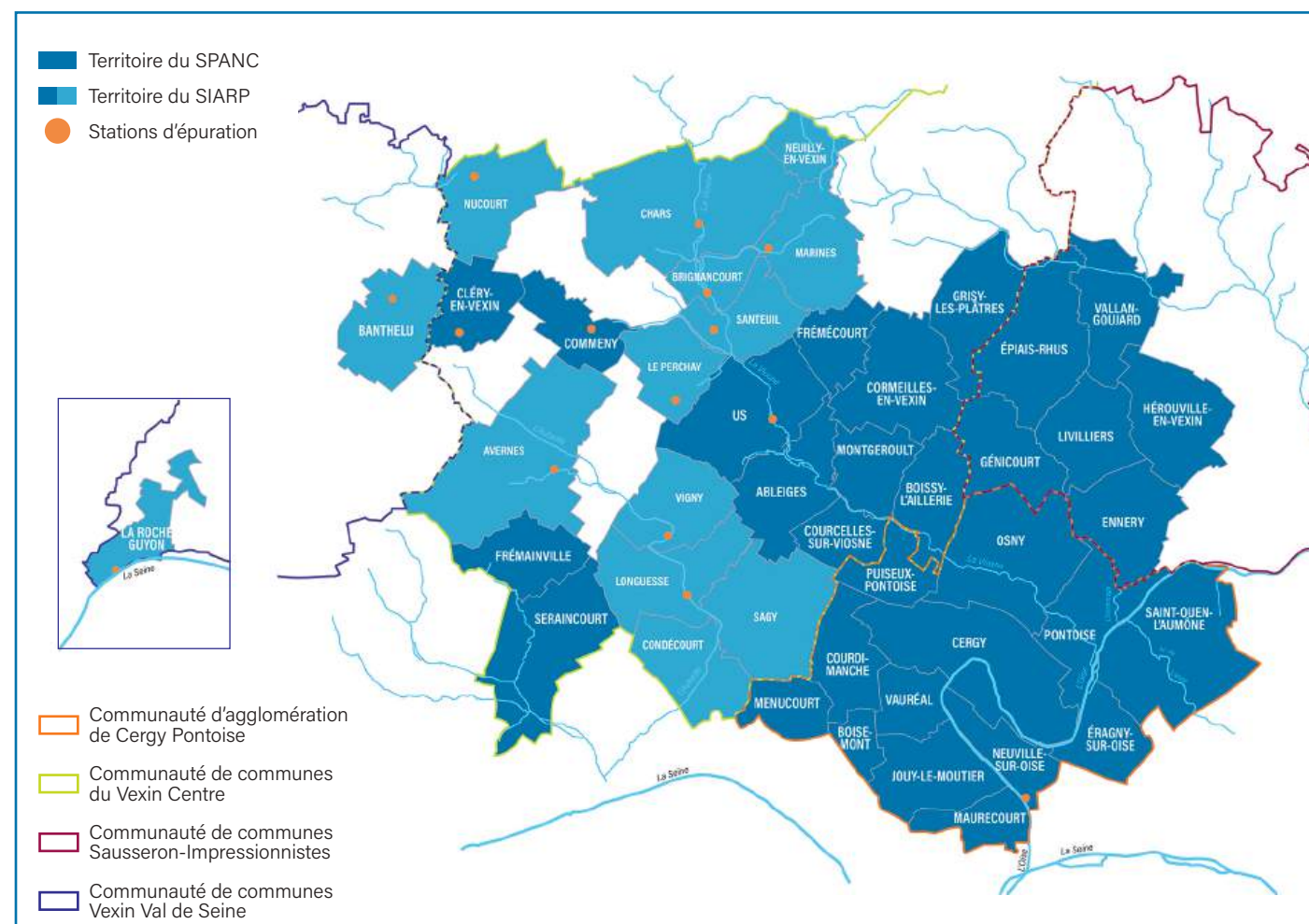
NOTRE TERRITOIRE



Actuellement, le territoire du SIARP couvre 45 communes, où le Syndicat exerce la compétence d'assainissement collectif, et sur certaines communes, la compétence d'assainissement non collectif avec le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) :

- **La totalité des communes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)** : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Vauréal
- **La majorité des communes de la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)** : Ableiges, Aavernes, Boissy-l'Aillerie, Brignancourt, Chars, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Le Perchay, Longuesse, Marines, Montgeroult, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Us, Vigny
- **Six communes de la Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes (CCSI)** : Ennery, Épiais-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Livilliers, Vallangouard
- **Deux communes de la Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS)** : Banthelu, La Roche-Guyon

Le SIARP est composé de deux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de huit communes indépendantes, situées dans les départements du Val-d'Oise et des Yvelines.



1000
KM

environ de réseaux comprenant le réseau gravitaire eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP), les branchements et les refoulements (estimatif)

15

stations d'épuration de traitement d'eaux usées (STEU), en régie d'exploitation et 2 bassins enterrés de stockage de restitution

3

Bassins d'eaux pluviales basés sur Ennery

147

Postes de refoulement

5

Déshuileurs et séparateurs hydrocarbures

315

Grilles et avaloirs

51

Chambres à sables et puisards

CHIFFRES CLÉS
en attente de la mise à jour du patrimoine avec l'arrivée de nouvelles communes au 01/01/2026

NOTRE GOUVERNANCE

Le SIARP est administré par un Comité syndical, élu pour six ans, dont les membres délégués (et suppléants), sont issus de deux EPCI (CACP et CCVC) et de 8 communes.

Le Comité syndical débat et délibère sur les orientations et les priorités du Syndicat en matière d'assainissement. Il s'assure que les services offerts répondent aux besoins des collectivités membres et des usagers.

Le SIARP s'assure de la bonne prise de décisions lors des comités syndicaux, en proposant diverses commissions (Commissions territoriales, finances, Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL), ...) dans lesquelles les échanges entre les élus et/ou les associations sont fructueux et constructifs.



Sébastien GUÉRY
Président du SIARP

Maire adjoint de Pontoise
et Conseiller communautaire de l'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)



Antoine ARTCHOUNIN
Maire adjoint de Saint-Ouen-l'Aumône
Conseiller communautaire
de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise (CACP)

1^{er} Vice-Président
en charge des Affaires budgétaires



Vanessa LEGAIGNEUR
Maire de Vigny
Vice-Présidente du Syndicat
intercommunal des eaux de la Viosne,
de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM)

2^e Vice-Président
en charge de la Gestion patrimoniale
des ouvrages et
de la STEU de Neuville-sur-Oise



Philippe CHAUVIN
Maire adjoint d'Hérouville-en-Vexin
Délégué communautaire de
la Communauté de communes
Sausseron-Impressionnistes (CCSI)

3^e Vice-Président
en charge du Service public
d'assainissement non collectif (SPANC),
de l'Eau pluviale et du milieu naturel



Norbert LALLOYER
Maire de Longuesse
Délégué communautaire de
la Communauté de communes
Vexin Centre (CCVC)
Président du Syndicat intercommunal
des eaux de la Viosne, de l'Aubette et
de la Montcient (SIEVAM)

4^e Vice-Président
en charge des Travaux neufs
sur les réseaux et ouvrages
d'assainissement collectif -
secteur rural



Xavier COSTIL
Conseiller municipal de Courdimanche
Conseiller communautaire
de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise (CACP),
délégué au Cycle de l'eau

5^e Vice-Président
en charge des Travaux neufs
sur les réseaux et ouvrages
d'assainissement collectif -
secteur CACP



Olivier FOURCHES
Maire adjoint d'Éragny-sur-oise

6^e Vice-Président
en charge des Relations
avec les usagers,
des Opérations groupées
de mise en conformité



Régis LITZELMANN
Conseiller municipal de Cergy
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise
(CACP) délégué à la Prévention,
Collecte et valorisation des déchets,
Économie circulaire

7^e Vice-Président
en charge de la Recherche et
du développement, des Relations
institutionnelles et du partenariat



Philippe MICHEL
Maire adjoint de Boisemont
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise
(CACP), délégué
à la Participation citoyenne

8^e Vice-Président
en charge de la Communication

LES DÉLÉGUÉS



Le Comité syndical est composé de trente délégués, désignés par les EPCI ou les communes parmi les conseils municipaux des villes adhérentes :

- **CACP** : 16 délégués titulaire et 16 délégués suppléants
- **CCVC** : 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants
- **8 communes adhérentes** : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune

NOS VALEURS



Les valeurs du SIARP sont celles du service public garant de l'intérêt général, avec des objectifs de développement durable, d'optimisation et de mutualisation du service rendu.

SENS DU SERVICE PUBLIC

Garantir un service de qualité en continu en répondant aux besoins fondamentaux de tous les usagers du territoire, avec intégrité, exemplarité et dans le respect de l'intérêt général.

ENGAGEMENT

S'impliquer pleinement, à tous les niveaux, pour assurer aux usagers un service de proximité, efficient et réactif.

RESPONSABILITÉ

Appréhender l'environnement, les finances, la sécurité de nos actions et faire face aux enjeux de société, notamment climatiques pour mieux anticiper, adapter et innover dans la gestion de la ressource et dans l'accompagnement humain.

TRANSPARENCE

Communiquer et partager avec pédagogie et proximité avec chaque partie prenante (élus, partenaires) pour rendre compte de l'action du SIARP.

PARTENARIAT

Une collaboration active avec les collectivités territoriales, les entreprises, les universités et le monde associatif (ASTEE, FNCCR*...)

PROFESSIONNALISME

Une équipe de femmes et d'hommes professionnels et investis sur le terrain au service des usagers. Le SIARP accompagne et forme, si besoin, ses agents à des emplois qualifiés.

MUTUALISATION DES MOYENS

Une régie et des services au bénéfice de la qualité de service rendu sur l'ensemble du territoire.

PÉRÉQUATION DES PRIX ET DES SERVICES

Une même redevance sur l'ensemble du territoire.

ÉGALITÉ

Le SIARP fonctionne sur le principe de l'égalité d'accès à ses services pour toutes les communes adhérentes et groupement de communes.



ASTEE : Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement
FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

NOS MÉTIERS

LA RELATION AVEC LES USAGERS

Nos équipes chargées des relations avec les usagers accueillent, informent et effectuent la gestion administrative des dossiers. Elles conseillent les usagers et prennent en charge toutes leurs demandes.

➤ **Les métiers :** Secrétaire technique,
Secrétaire administrative, Agent.e d'accueil



LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAUX USÉES

Nos équipes réalisent des missions de maîtrise d'œuvre. Elles travaillent avec des entreprises partenaires pour réaliser les différents chantiers. Elles interviennent pour étendre les réseaux, les déplacer ou les renouveler et développer les ouvrages.

Les métiers : Dessinateur.trice
projetteur.euse, Technicien.ne
contrôleur.euse des travaux,
Technicien.ne SIG,
Géomaticien.ne,
Ingénieur.e



L'EXPLOITATION

Nos équipes sont chargées du fonctionnement continu et de l'entretien des réseaux et des ouvrages. Leur vocation est de maintenir dans un état optimal ce patrimoine, de garantir la productivité, la sûreté des systèmes et leur conformité. Elles contrôlent également la qualité des eaux traitées rejetées dans le milieu naturel.

➤ **Les métiers :** Responsable Exploitation, Chef.fe d'équipe, Agent.e d'exploitation des réseaux et des stations, Chargé.e d'automatisme et de la maintenance





L'INSTRUCTION ET LES CONTRÔLES

Nos équipes réalisent l'ensemble des missions relatives aux installations privées ou publiques qu'elles soient raccordées ou non au réseau d'assainissement pour tous les usagers (individuels et entreprises) : de l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire...), aux missions de contrôle (AC* et ANC*) en passant par les travaux (création de branchement, remise en conformité) et le recouvrement de la PFAC*.

➤ **Les métiers :** Responsable de service, Ingénieur.e, Technicien.ne contrôleur.euse ANC, contrôleur.euse AC logement, contrôleur.euse entreprise



AC : Assainissement collectif
ANC : Assainissement non collectif
PFAC : Participation au financement de l'assainissement collectif
TIC : Technologie de l'informatique et de la communication

LES SERVICES GÉNÉRAUX

Cela concerne les services des finances, des ressources humaines, de la communication, de l'informatique, du juridique et des marchés publics. Ce sont des fonctions supports, au service des activités opérationnelles, faisant généralement le lien avec les services de l'État pour s'assurer du respect de la réglementation.

➤ **Les métiers :** Directeur.trice des services, Juriste, Directeur.trice et Chargé.e de Communication, animateur.trice environnement, Administrateur.trice TIC*, Gestionnaire des Marchés Publics, Gestionnaire Ressources Humaines...



➤ *Retrouvez en annexe nos fiches métiers*

INFO +

➤ **ANIMATIONS ET VISITES**

En savoir plus >>>



Le SIARP ouvre la porte de l'assainissement aux plus jeunes comme aux adultes, en laissant entrevoir la face cachée de ses missions, de ses métiers, de ses enjeux, **au travers d'animations pédagogiques gratuites.**

Des visites des installations de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise peuvent être organisées pour les scolaires (à partir du niveau 4^e au collège et les étudiants) autour des enjeux de l'eau, **et pour le grand public**, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (septembre). Différents collaborateurs experts s'engagent dans la transmission des savoirs.

Une occasion pour promouvoir les écogestes, sensibiliser le public et les jeunes générations à la préservation de la ressource.

ANNEXE

FICHES MÉTIERS

URGENCES ASSAINISSEMENT

Le SIARP dispose d'un **numéro vert** pour toutes les urgences qui concernent l'assainissement sur le domaine public (refoulement d'eaux usées, un bouchon, des odeurs...).

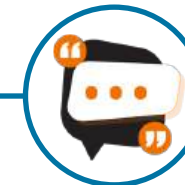
L'équipe d'astreinte intervient sur le territoire du SIARP (45 communes) tout au long de l'année 7j/7 - 24h/24.





AGENT-E D'EXPLOITATION DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE PROFIL



Relationnel
avec les usagers



Sens du
service public



Organisation



Esprit d'équipe

LES MISSIONS

- Contrôle et veille au bon fonctionnement général des ouvrages d'assainissement collectif.
- Diagnostics des pannes et réparations.
- Organisation et suivi des interventions de débouchage du réseau et des ouvrages.
- Maintenance mécanique et électrique des pompes et des armoires électriques.

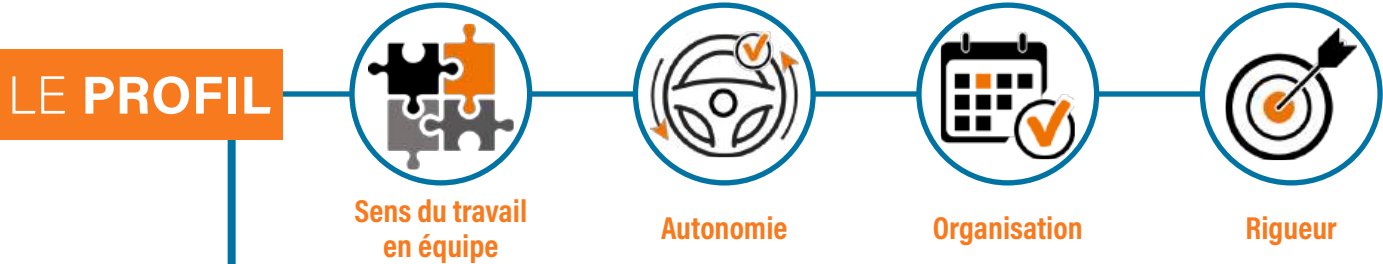


LES ATTENDUS

- CAP / BEP / BAC Pro
- Connaissances en électromécanique et électricité
- Connaissance en assainissement (un plus)
- Permis B impératif



RESPONSABLE DU SERVICE EXPLOITATION



LES MISSIONS

- Analyser le fonctionnement/dysfonctionnement du réseau et des ouvrages.
- Programmer les actions correctives nécessaires.
- Assurer un suivi administratif, technique et managérial du service (expertises, rédaction de rapport, bilans, marchés publics, ressources humaines...).
- Définir les capacités hydrauliques d'ouvrages d'assainissement (projet...).

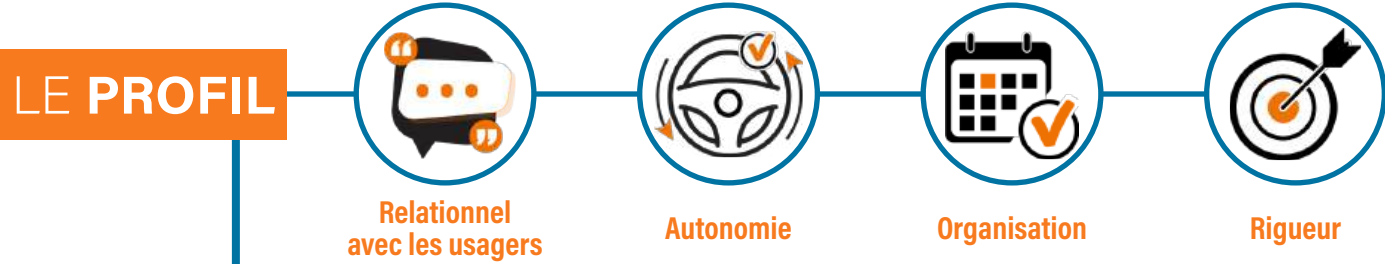


LES ATTENDUS

- BAC + 5 avec une expérience
- Connaissance en matière de travaux d'assainissement, en process épuratoire, en hydraulique urbaine et sécurité sur les chantiers
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B impératif



CONTRÔLEUR-EUSE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT



LES MISSIONS

- Instruction des demandes d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme...).
- Instruction technique des demandes de raccordement.
- Organisation des contrôles de conformité des branchements.
- Études détaillées sur les branchements des particuliers.



LES ATTENDUS

- BAC + 2
- Connaissance du domaine de l'assainissement et des grands principes de fonctionnement
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B impératif



**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION
DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN**

9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE
Tél. : **01 30 32 74 28** - Courriel : **contact@siarp.fr**

*Ouvert du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30*



Suivez-nous www.siarp.fr



SERVICE COMMUNICATION

Tél. : **01 30 32 74 49** - Port. : **06 17 11 88 37**
Courriel : **communication@siarp.fr**

